

**Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale
Education physique et sportive**
Affaire suivie par
Benoît LASNIER
Mél : benoit.lasnier@ac-creteil.fr

Créteil, le 23 septembre 2024

Mesdames et messieurs les IA-IPR
d'éducation physique et sportive

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
<https://eps.ac-creteil.fr/>

Mesdames et messieurs les professeurs
d'éducation physique et sportive

s/c de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2024 – 2025 de l'Inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive.

Nous souhaitons d'abord la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des différents concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux, qui, déjà affectés dans notre académie, s'engagent depuis plusieurs années avec conviction en faveur de la réussite de tous nos élèves.

Une rentrée scolaire à nouveau sous le signe de l'olympisme :

La rentrée scolaire 2024 est placée sous le signe du paralympisme. Plus de 27 000 élèves de l'académie de Créteil accompagnés par leurs professeurs d'EPS ont participé à cet évènement majeur qu'ils ont préparé depuis l'an dernier. Dans le cadre du dispositif « ma classe au jeu », des lots de billets (élèves et accompagnateurs) ont été distribués aux écoles, collèges et lycées de l'académie pour leur permettre d'assister aux différentes compétitions sportives paralympiques qui ont lieu sur le territoire francilien. La ferveur et l'enthousiasme que suscitent cet évènement planétaire ont permis à de nombreux élèves de commencer l'année dans la joie, le partage et le bien-être aux côtés de leurs professeurs que nous remercions vivement pour leur accompagnement et leur soutien dans l'organisation de ce projet complexe à mettre en œuvre.

Les jeux olympiques et paralympiques auront stimulé, accompagné et soutenu de multiples projets et innovations de grande qualité que vous avez déployés dans vos établissements, plaçant l'éducation physique et le sport au cœur d'une dynamique inédite que nous souhaitons maintenir en héritage des jeux.

Nous aurons ainsi à cœur, à compter de cette année, de prolonger avec vous la dynamique que vous avez engagée avec vos élèves afin de continuer à renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de continuer à porter les valeurs du sport olympique et paralympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage.

Le conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) de l'académie de Créteil a positionné comme 3ème priorité « la pratique physique et sportive des élèves », voici le lien vers la feuille de route académique :

https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2023-07/cab23-casf-feuilleroutedef-24869.pdf

L'action prioritaire retenue pour cette rentrée 2024, afin de promouvoir la pratique physique de nos élèves est centrée sur les tests de qualité physique que les établissements publics et privés sont invités à mettre en place dès la rentrée en inscrivant votre établissement, dans la limite des places disponibles.

Les établissements intéressés par la mise en place des tests pourront se rapprocher de la délégation académique pour plus d'information sur la mise en place du dispositif :

ce.daasop@ac-creteil.fr

Voici le document académique destiné à accompagner tous les établissements impliqués dans le dispositif pour exploiter les résultats obtenus aux tests :

https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2024-08/tests-d-aptitude-physique-32102.pdf

Nouveautés 2024-2025

Nous avons le plaisir d'accueillir madame Juliette MARTIAL qui rejoint l'équipe des IA-IPR EPS de l'académie suite à sa réussite au concours. Mesdames Céline BUCHLI et Ophélie DELAPLACE rejoignent également l'équipe en qualité de chargées de mission.

Madame Elise DURRANT, monsieur Marius VUILLEMIN et monsieur Clément LEMOINE ont rejoint leur établissement d'affectation et nous les remercions chaleureusement pour leur engagement au service de l'académie et de la discipline.

Des programmes progressifs et cohérents sur tout le cursus

Plusieurs grilles de lecture harmonisées au niveau académique sont proposées pour accompagner et faciliter l'écriture des projets pédagogiques d'EPS et le traitement didactique et pédagogique réalisés par chaque équipe.

L'utilisation de ces grilles harmonisées de la 6ème à la terminale enrichit les échanges entre les enseignants, les corps d'inspections, de formation et d'encadrement au service d'une dynamique de réflexion et d'innovation toujours plus riche.

Sont proposés sur le site disciplinaire des cadres progressifs et cohérents permettant une écriture harmonisée des projets d'EPS sur l'ensemble du territoire ainsi que des tableaux d'aide à l'écriture des évaluations formatives et certificatives de la 6ème à la terminale :

[Collège](#)

[Lycée Général et Technologique](#)

[Lycée professionnel](#)

L'ensemble des contenus et ressources pouvant vous être utiles sont répertoriées sur le site EPS de l'académie : <http://eps.ac-creteil.fr/>

L'inspection

Les inspections et les visites conseils ont lieu notamment dans le cadre des titularisations, des rendez-vous de carrière (PPCR) ou dans le cadre de l'accompagnement ou la promotion des professeurs dans leurs parcours professionnels. Toutes les informations utiles au bon déroulement de ces visites figurent sur le vade-mecum présenté à la fin de cette lettre de rentrée.

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1090>

De nouveaux stagiaires

Les concours de recrutement rénovés nous font accueillir dans les établissements 3 types de stagiaires :

- **Les stagiaires à mi-temps** : Ce sont des enseignants qui ont réussi un concours (CAPEPS ou AGREGATION EXTERNE) mais qui ne disposent pas d'un Master MEEF. Durant leur année de stage, ils sont installés en établissements à mi-temps et doivent suivre une formation DIU (Diplômes inter-universitaires) centralisée sur Versailles. Ils sont accompagnés par un tuteur académique (enseignant prioritairement choisi dans l'établissement d'affectation) et passent en fin d'année devant un jury académique.
- **Les stagiaires contractuels alternants** : Ce sont des étudiants en master 2 qui bénéficient d'un emploi pour 6 heures en établissement. Ils sont payés et bénéficient d'un emploi du temps compatible avec leur formation (en établissement les lundi et mercredi). Ils interviennent également pour 3 heures en AS sur le premier trimestre.
- **Les stagiaires à temps plein** : Ce sont les enseignants nouvellement recrutés sur un CAPEPS, disposants d'un Master MEEF et qui interviennent sur un temps plein en établissement. Ils sont accompagnés par un tuteur académique (enseignant prioritairement choisi dans l'établissement d'affectation) et passent en fin d'année devant un jury académique.

L'académie de Créteil accompagnera de nombreux sportifs dans 3 types d'établissements dont les cahiers des charges et modalités de fonctionnement ont été modifiés:

- 168 sections sportives accueilleront les sportifs de bon niveau et les élèves intéressés souhaitant bénéficier de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités proposées
- 25 sport-études ouvrent à la rentrée 2024, accueillant des sportifs de haut niveau et des hauts potentiels sportifs issus des listes officielles, ainsi que quelques élèves ayant une activité physique intensive hebdomadaire avec le besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau.
- 7 établissements d'accueil du sport de haut niveau ont été labellisés au mois de novembre 2023 en lien avec leur accompagnement pérenne des élèves sportifs de haut niveau vers la haute performance.

Une attention particulière sera aussi portée aux sportifs de haut niveau officiellement listés, quel que soit leur établissement d'accueil afin de leur permettre de réussir leur double cursus sportif et scolaire dans les meilleures conditions.

La circulaire du 15/12/2023 précise les nouvelles modalités d'organisation.

Références : [Circulaire MENE2334358C du 15-12-2023](#)

[Instruction interministérielle n°DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020](#)

Tests sport-santé en EPS : évaluation des qualités physiques des élèves

L'activité physique et sportive étant un facteur de santé désormais incontesté, l'Académie de Créteil propose aux établissements du second degré qui le souhaitent d'évaluer les qualités physiques de leurs élèves dans la perspective de les motiver et les orienter vers une pratique d'activité physique mieux adaptée à leurs besoins.

Les tests accompagnés d'un kit adressé à l'établissement inscrit dans le dispositif sont prévus pour une mise en œuvre dans le contexte d'une seule leçon d'EPS avec une focale sur les qualités physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, souplesse et endurance).

Les résultats de chaque élève sont centralisés sur une plateforme sécurisée RGPD, pour une restitution immédiate de leurs résultats permettant la comparaison des capacités d'un élève, d'une classe, ou d'un établissement avec l'ensemble de la classe d'âge, sur des supports visuels très facilement accessibles et agréables.

Deux formations dédiées sont proposées au projet académique de formation (PRAF).

Les résultats de l'étude statistique réalisée en janvier 2024 avec un public de près de 10 000 élèves sont consultables à partir de ce lien : <https://educloud.ac-creteil.fr/s/YQmny3ZKbbZESnL>

Les établissements intéressés par la mise en place des tests dès la rentrée pourront se rapprocher de la délégation académique pour plus d'information sur la mise en place du dispositif : ce.daasop@ac-creteil.fr

Une formation élargie et enrichie, ajustée à vos besoins

Depuis le 4 septembre, vous avez la possibilité de candidater aux parcours EPS proposés dans le cadre du PRAF 2024-2025.

L'ensemble des parcours EPS proposés au PRAF est consultable à partir du 4 septembre en suivant ce lien : <https://www.ac-creteil.fr/offre-de-formation-discipline-education-physique-et-sportive-123006>

Comme l'an passé, vous pouvez vous abonner dès maintenant aux parcours de formation. Les modules seront ouverts progressivement tout au long de l'année scolaire. **Si vous êtes abonnés à un parcours, vous serez avisés sur votre boîte professionnelle de l'ouverture des inscriptions aux modules.**

Pour votre parfaite information, votre participation aux parcours à inscription individuelle reste soumise à l'accord de votre chef d'établissement, l'objectif étant que votre participation aux formations n'entraîne pas de perte de cours pour les élèves. C'est pourquoi, comme annoncé l'année dernière, les modules de formation seront proposés sur les journées de lundi ou vendredi afin de vous permettre d'anticiper votre éventuelle absence et d'envisager avec votre chef d'établissement un report de cours ou un remplacement de courte durée. Des temps de formation rémunérés sont également proposés durant les périodes de congés scolaires.

Les parcours qui vous sont proposés sont réfléchis pour être des réponses concrètes et opérationnelles à des problématiques professionnelles.

Vous retrouverez ainsi deux types d'offres de formation :

- **Une offre de formation sur temps scolaire** comprenant des parcours à inscription individuelle et des parcours à public désigné (lundi ou vendredi)
- **Une offre de formation en dehors du temps scolaire** rémunérée ;

Nous attirons votre attention sur trois parcours de formation réservés aux enseignants néo-titulaires (T1), ainsi qu'à ceux ayant deux années (T2) et trois années d'ancienneté (T3).

Ces **trois parcours «Entrée dans le métier» sont obligatoires**. Les enseignants concernés recevront une convocation au minimum 1 mois avant la date de la formation sur laquelle ils auront été positionnés par l'inspection.

Au-delà du caractère obligatoire de cette formation, le contenu qui sera proposé a vocation à accompagner l'entrée dans le métier dans l'académie de Créteil, des nouveaux enseignants, notamment ceux originaires d'une autre académie. Les formateurs-experts intervenants sur ces modules ont élaboré un contenu de formation au plus près des besoins identifiés des jeunes enseignants.

Un site disciplinaire actualisé

Il est organisé en quatre blocs : les actualités académiques, l'EPS dans l'établissement, les ressources et le numérique : <https://eps.ac-creteil.fr/>



Site Académique EPS
<https://eps.ac-creteil.fr/>

Vade-mecum de la rentrée en EPS

Un vade-mecum rassemblant **toutes les informations essentielles** aux professeurs d'EPS de l'académie est téléchargeable sur le site académique à partir du lien suivant :

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1090>

Sommaire du vade-mecum

Ressources	-Personnes ressources de l'académie
Le collège	- Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil - Textes de référence - Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au collège
Le lycée général et technologique	- Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil - Examens pour la voie générale et technologique
Le lycée professionnel	- Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil - La voie professionnelle dans le secteur sportif - Textes de référence - Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au lycée professionnel - Examens pour la voie professionnelle
La formation	- Stagiaires et tutorat - Les productions du groupe ressource de l'académie de Créteil - Le Programme Académique de Formation (PRAF) - Le Plan Académique d'Animation (PAA) - Les Correspondants de Formation (COFO) - Les certifications complémentaires
L'inspection	- Rendez-vous de carrière
La DAASOP	- Les principales actions de la délégation académique en lien avec l'olympisme - Les dispositifs scolaires d'accueil des sportifs - Sport-santé en EPS : tests des qualités physiques des élèves
Le numérique	- iPack EPS - Communication - Le GREID-EPS - Le GREID Pluridisciplinaire
Le savoir nager	- L'attestation du savoir nager en sécurité, une compétence fondamentale
Les textes réglementaires	- Obligations de service des enseignants - Horaires des élèves - Statut particulier des élèves sportifs de haut niveau (SHN) - La coordination en EPS

**L'Inspection pédagogique régionale
d'éducation physique et sportive**